

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté 93.015

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 16 Février à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

8 Février 1993

8 Février 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoint M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOULINEAU par M. MARCONI
M. SABATHIER par M. CANDAU

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARRIERE, REVOLAT et TAP

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 28

OBJET : Aéroport ROYAN-MEDIS - Construction d'un bâtiment relais pour reconstruction d'hélicoptères - Demande de subvention

VOTE : UNANIMITE

La Société BF HELICOPTERE, créée en 1989 et dont le domaine d'activités est le travail aérien par hélicoptère, a décidé de se développer en mettant en oeuvre un atelier de reconstruction d'hélicoptères.

La Société au capital actuel de 800 000 F sera transformée en Société Anonyme qui prendra l'appellation de SUD OUEST HELICOPTERE et verra son capital porté à 1 690 000 F.

L'activité de cette Société devrait rayonner sur le Poitou-Charentes, l'Aquitaine, le Pays de Loire, le Limousin, le Centre, le Midi Pyrénées, la Bretagne et l'Auvergne.

La mise en place de ce projet nécessite la construction d'un bâtiment de type hangar de 500 m².

Le projet prévoit la reconstruction de 3 hélicoptères pour 1993, 5 pour 1994 et 6 pour 1995 et devrait permettre la création de 5 emplois.

Dans le cadre de la politique municipale en matière d'aide à la création d'entreprise, il est proposé que la Ville participe au développement de cette activité en prenant à sa charge le coût de construction d'un hangar estimé à 1 100 000 F TTC et de solliciter dans le cadre du Fond Départemental d'Aide à l'Industrialisation des Entreprises une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général.

Le loyer demandé à la Société serait de 77 000 F par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter du Conseil Général de Charente-Maritime une subvention au taux le plus élevé possible correspondant à la construction par la Ville de ROYAN dans le cadre de la procédure d'atelier relais d'un hangar destiné à la reconstruction d'hélicoptères sur l'aérodrome de ROYAN-MEDIS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 24 FEVRIER 1993
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS